

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00092

Numéro SIREN : 349 827 501

Nom ou dénomination : DARTAGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2022 sous le numéro de dépôt 1580

**DARTAGNAN**  
**SARL AU CAPITAL DE 134.400€**  
**SIEGE SOCIAL : 9 Rue Xavier Marmier**  
**25000 BESANCON**  
**RCS BESANCON 349 827 501**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 31 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Décembre, à 8 heures trente,

Au siège social,

Les associés de la société à responsabilité limitée DARTAGNAN, au capital de 134 400 euros divisé en 8 400 parts sociales de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 9 Rue Xavier Marmier 25000 BESANCON, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Frank LAPLANCHE, titulaire de 1 part,

Monsieur Philippe LEGRAND, titulaire de 1 part,

Monsieur Marc POUILLARD, titulaire de 1 part,

La société ARAMIS, titulaire de 8.397 parts, représentée par Monsieur Frank LAPLANCHE, co-gérant, dûment habilité à intervenir dans le cadre des présentes.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frank LAPLANCHE, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de Monsieur Marc POUILLARD de ses fonctions de co-gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

**Première résolution**

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Marc POUILLARD de démissionner à compter du 31 Décembre 2021 de ses fonctions de co-gérant.

La Gérance sera désormais assurée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 par Monsieur Frank LAPLANCHE et par Monsieur Philippe LEGRAND, qui exercent actuellement la gérance de manière collégiale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés confère tous pouvoirs aux co-gérants pour procéder à l'enregistrement des décisions ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités et d'effectuer toutes démarches.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Frank LAPLANCHE

Philippe LEGRAND

Marc POUILLARD